

RELEVÉ DES DÉCISIONS

Le vendredi 28 avril 2017, à 14h35, les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental, sur convocation adressée le 20 avril 2017 se sont réunis à l'Abbaye de l'Epau salle Michel d'Aillières, sous la présidence de Monsieur Dominique LE MÈNER, Président du Conseil départemental,

Présents : Mme Dominique AUBIN, Conseillère départementale, M. Frédéric BEAUCHEF, Vice-Président, Mme Marie-Pierre BROSSET, Vice-Présidente, Mme Véronique CANTIN, Vice-Présidente, M. Christophe CHAUDUN, Conseiller départemental, M. Daniel CHEVALIER, Vice-Président, M. Christophe COUNIL, Conseiller départemental, Mme Mélina ELSHOUD, Conseillère départementale, M. Gérard GALPIN, Conseiller départemental, Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Conseillère départementale, Mme Nelly HEUZÉ, Conseillère départementale, M. Dominique LE MÈNER, Président, Mme Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente, M. Fabien LORNE, Vice-Président, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Vice-Présidente, Mme Véronique RIVRON, Vice-Présidente, M. Christophe ROUILLON, Conseiller départemental, M. Régis VALLIENNE, Vice-Président.

Excusés : Mme Elen DEBOST, Conseillère départementale, Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Vice-Présidente, M. Jean-Carles GRELIER, Vice-Président, M. Emmanuel FRANCO, Vice-Président, M. Yves CALIPPE, Conseiller départemental.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Gérard GALPIN, M. Jean-Carles GRELIER donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, M. Emmanuel FRANCO donne pouvoir à Mme Dominique AUBIN.

Invités: M. François BOUSSARD, Président de la Commission Agriculture, Ruralité et Développement local, (excusé)
M. Samuel CHEVALLIER, Président de la Commission Emploi, Développement Économique et Touristique et Aménagement du territoire.
Mme Martine CRNKOVIC, Présidente de la Commission Développement numérique et Réseaux électriques (excusée)

État de présence établi à l'ouverture de la séance.

M. Pierrick BERRIGUIOT, Directeur de cabinet et M. Ghislain de CHATEAUVIEUX, Directeur général des services, assistaient également à la réunion.

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

1 **Participation du Département au fonds départemental d'aide aux jeunes au titre de 2017**

Il est proposé à la Commission permanente :

- de fixer à 470 le nombre de mois mesures d'accompagnement social au titre de 2017 pour une dépense globale prévisionnelle de 101 050 € et les frais de secrétariat et de gestion à 52 081 €,
- d'habiliter le Président à signer les différentes conventions relatives à l'accompagnement social, aux fonctionnements des secrétariats avec les Missions Locales et la convention relative à la gestion financière des aides financières individuelles, prévoyant un versement par acompte de 60 000 €,
- et d'apporter son concours financier à hauteur de 132 398 € aux projets d'actions collectives en faveur des jeunes en difficulté.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Mme Véronique CANTIN, membre de droit du Conseil d'administration de l'association « Les Ateliers ESTIM », MM. Christophe CHAUDUN, membre de droit du Conseil d'administration du Centre social de Montfort le Gesnois et Christophe ROUILLON, membre du Conseil d'administration de l'association Tarmac, ne prennent part ni au débat ni au vote.

2 **Poursuite de la participation du Département au dispositif de la garantie jeunes - modification du règlement intérieur**

Il est demandé à la Commission permanente de valider le nouveau projet de règlement intérieur du dispositif Garantie jeunes et d'habiliter le Président à signer ce document.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

3 **Participation du Département au financement d'actions s'inscrivant dans le cadre du soutien à la fonction parentale**

Il est proposé à la Commission permanente :

- d'apporter son concours financier aux projets de soutien à la fonction parentale, à hauteur de 29 700 €,
- d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association Sauvegarde Mayenne-Sarthe pour son action "Café de la Famille" à hauteur de 23 000 € et d'habiliter le Président à signer la convention,
- de poursuivre le financement de l'animation du dispositif départemental en matière de soutien à la parentalité, à hauteur de 3 500 €, qui seront versés à la CAF de la Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour

Mmes Véronique CANTIN, membre de droit du Conseil d'administration de l'association Montjoie, Béatrice PAVY-MORANCAIS, membre du Conseil d'administration du Centre social de la Chartres-sur-Loir et du Centre social de Château du Loir ; MM. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de communes Maine Saosnois ; Christophe COUNIL, Président du SMGV, membre de droit du Conseil d'administration du Centre social Voyageurs 72 et du Conseil d'administration du Centre social Quartiers sud ; Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines et membre de droit du Conseil d'administration du Centre social « Maison

Pour Tous » et Régis VALLIENNE, membre du Conseil d'administration du Centre social du Grand Lucé et Président du Syndicat mixte du Pays Vallée du Loir, ne prennent part ni au débat ni au vote.

4 **Participation du Département aux programmes d'actions des contrats de ville de l'agglomération mancelle (le mans métropole) et de la Communauté de communes de Sablé sur Sarthe au titre de 2017**

Il est demandé à la Commission permanente d'accorder des subventions, au titre des crédits spécifiques "Politique de la Ville" d'un montant global de 102 680 €, pour sa participation aux différents projets des Contrats de Ville de l'Agglomération Mancelle et de la Communauté de communes de Sablé S/Sarthe.

Accord de la Commission Permanente, avec 18 votes pour

Mmes Méлина ELSHOUD, membre de droit du Conseil d'administration du Collège de l'Épine ; Véronique RIVRON, membre du Conseil d'administration du Collège le Ronceray et du Collège Costa Gavras ; MM. Christophe COUNIL, membre du Conseil d'administration du Collège le Ronceray et membre de droit du Conseil d'administration du Centre social Quartier Sud et Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines et membre de droit du Conseil d'administration du Centre social « Maison Pour Tous », ne prennent part ni au débat ni au vote.

5 **Participation du Département au financement d'actions d'accompagnement individualisé et de développement de lien social**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder une subvention :

- au Centre Social Gens du Voyage "Voyageurs 72" à hauteur de 35 000 €,
- à l'association l'ATRE à hauteur de 12 800 €,
- au Centre Social Val du loir à hauteur de 12 800 €,
- à l'association TARMAC à hauteur de 40 000 €

pour des actions d'accompagnement individualisé et de développement de lien social et d'habiliter le Président à signer les conventions.

Accord de la Commission Permanente, avec 19 votes pour

Mme Béatrice PAVY-MORANCAIS, membre du Conseil d'administration du Centre social Val de Loir ; MM. Christophe COUNIL, Président du SMGV et membre du Conseil d'administration du Centre social Gens du voyage et Christophe ROUILLON, Maire de Coulaines et membre du Conseil d'administration de l'association TARMAC, ne prennent part ni au débat ni au vote.

6 **Participation du Département au financement des centres sociaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'apporter son concours financier, à hauteur de 10 178 €, aux actions présentées par les Centres sociaux péri-urbains et de verser les subventions de fonctionnement aux différents Centres sociaux Intercommunaux et au Centre Social "Voyageurs 72".

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Mmes Véronique CANTIN, membre du Conseil d'administration du Centre social de Ballon et Béatrice PAVY-MORANCAIS, membre du Conseil d'administration du Centre social de la Chartres-sur-Loir et du Centre social de Château du Loir ; MM. Christophe CHAUDUN, membre de droit du Conseil d'administration du Centre social de Montfort le Gesnois, Christophe COUNIL, Président du SMGV et membre de droit du Conseil d'administration du Centre social Voyageurs 72 et Régis VALLIENNE, membre du Conseil d'administration du Centre social du Grand Lucé, ne prennent part ni au débat ni au vote.

- 7 **Attribution d'une aide financière en faveur des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans et des maisons d'assistants maternels à gestion privée**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière aux gestionnaires de deux maisons d'assistantes maternelles et d'une micro-crèche, d'un montant total de 13 200,00 € pour l'acquisition de matériel et d'équipement.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 8 **Attribution d'une aide financière en faveur des familles en cas de grossesse multiple.**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer une aide financière à 5 familles pour un montant total de 4 000 euros.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 9 **Subventions aux organismes pour l'acquisition de véhicules frigorifiques pour le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées bénéficiaires de l'A.P.A.**
Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer aux organismes suivants une subvention dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule frigorifique pour le portage de repas à domicile en faveur des personnes âgées bénéficiaires de l'A.P.A. :

1 - - SARTH 72 : subvention de 10 000 € pour l'acquisition d'un véhicule au titre de 2016, à titre dérogatoire, compte tenu d'une demande transmise en 2016 non parvenue au Département

2 – Menus Services Le Mans : Subvention de 10 000 € pour l'acquisition d'un véhicule au titre de 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 10 **Bourse d'engagement odontologie : nouvelle définition des bénéficiaires**
Il est proposé à la Commission permanente de modifier la rédaction du contrat d'engagement et de la fiche d'aide odontologie en définissant comme bénéficiaire tout étudiant européen en formation de chirurgien-dentiste dans une faculté française, à compter du 1er mai 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 11 **Partenariat avec l'association Cap Santé Sarthe**
Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec l'association Cap Santé Sarthe, telle que définie dans la présente convention, représentant un engagement financier de 28 000 € pour une durée de 18 mois à compter du 1er juillet 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

12 **Remises gracieuses de dettes
(Solidarité départementale)**

Il est proposé à la Commission permanente de prononcer deux avis défavorables à des demandes de remises gracieuses de dettes et deux avis favorables pour un montant total de 687,16 € (Allocation Personnalisée d'Autonomie).

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Insertion et Logement

13 **Conventions de partenariat avec le CCAS d'Allonnes, la Flèche, Montval sur Loir et Sablé sur Sarthe - Avenant au protocole d'accord plie - Admissions en non valeurs - Programmation FSE 2015/2020 - Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion**

Il est proposé à la Commission permanente : d'abroger la délibération n°17 de la Commission permanente du 27 janvier 2017 pour la partie relative à la convention de partenariat triennale entre le Département et les CCAS d'Allonnes, La Flèche, Montval sur Loir et Sablé sur Sarthe ; d'habiliter le Président à signer les nouveaux avenants à la convention de partenariat triennale entre le Département et ces CCAS ; d'habiliter le Président à signer l'avenant au protocole du PLIE, les avenants ad hoc ayant pour objet le versement d'un acompte avec les organismes suivants : Wimoov, Le Relais Habitat & Services Jeunes, Via Formation, Familles Rurales et Argos ; d'approuver les admissions en non valeurs de 88 985,96 € au titre du RMI, 133 575,33 € au titre du RSA ; d'habiliter le Président à signer la convention avec l'Etat relative au Fonds d'Appui aux Politiques d'Insertion.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

14 **Aides à la pierre - Logement**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer :

I - Aide départementale aux organismes et sociétés d'H.L.M. pour la réhabilitation de leurs logements sociaux

- 1 588 € à Sarthe Habitat,
- 30 000 € à Mancelle d'Habitation,
- 30 000 € à F2M,
- 6 984 € à Le Mans Métropole Habitat.

II – Aide départementale à la viabilisation de terrains communaux destinés à la construction de logements très sociaux P.L.A.I.

- 12 000 € à la Communauté de communes du Val de Sarthe,
- 30 000 € à la commune de La Guierche.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

Mme Marie-Thérèse LEROUX, MM. Frédéric BEAUCHEF, Daniel CHEVALIER et Régis VALLIENNE, membres du Conseil d'administration de l'OPH Sarthe Habitat et M. Christophe COUNIL, membre du Conseil d'administration de Le Mans Habitat, ne prennent part ni au débat ni au vote.

15 **Attribution de subventions au titre du fonds départemental d'aménagements urbains**

Il est proposé à la Commission permanente de décider l'attribution d'une subvention forfaitaire de 20 000 € à la commune de Montbizot pour l'aménagement sécuritaire de la traversée d'agglomération sur la RD 47 et de la VC n°2 d'un coût évalué à 487 000 € H.T.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

16 **Amélioration de l'habitat privé - Lutte contre l'habitat indigne.**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder un total de 7 500 € de subventions à répartir entre 3 propriétaires pour la rénovation de leur logement.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

17 **Amélioration du parc privé. Le programme d'action pour l'attribution des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat**

Il est proposé à la Commission permanente de prendre acte de l'information transmise par le Président du Conseil départemental relative à l'élaboration du programme d'actions du Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

18 **Avenant n°1 à la Convention d'OPAH de la Communauté de communes de l'Huisne sarthoise.**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.

Accord de la Commission Permanente, avec 20 votes pour

Mme Marie-Thérèse LEROUX, 1^{ère} Vice-Présidente de la Communauté de communes ne prend part ni au débat ni au vote.

19 **Fonds de Solidarité pour le Logement.**

Convention départementale pour la prise en charge des impayés d'énergie et des actions de prévention avec EDF.

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention de prise en charge et de prévention des impayés relatifs aux factures d'énergie dans le cadre du Fonds de solidarité pour le logement (FSL) qui fixe les engagements du Département et d'EDF pour l'année 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Réussite éducative et Citoyenneté

20 **Budget de fonctionnement des collèges publics Année 2017**

Dotation complémentaire

Il est proposé à la Commission permanente, au vu des dépenses importantes de viabilisation du collège Jacques Prévert de Pontvallain, d'allouer une dotation complémentaire de fonctionnement de 9 000 € dont 377,00 € pour compenser le dépassement des dépenses d'électricité du logement de fonction par nécessité absolue de service de l'agent d'accueil.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

21 **Équipement matériel et mobilier et équipement de restauration dans les collèges publics**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges qui en ont fait la demande une subvention de 169 013,79 € pour l'équipement de matériel et mobilier selon la liste annexée. Par ailleurs une subvention de 162 482,23 € sera répartie pour l'acquisition de matériel de restauration pour les établissements selon la liste annexée.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

22 **Compensation aux établissements pour les demi-pensionnaires boursiers nationaux**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder aux établissements scolaires au titre de la compensation financière allouée par le Conseil départemental pour la prise en charge des demi-pensionnaires bénéficiant d'un tarif minoré de restauration, les dotations indiquées en annexe, de verser un premier acompte de 60 % dès la notification de ces dotations, le solde sera versé au vu des droits constatés (c'est à dire au regard du nombre exact de repas servis aux demi-pensionnaires boursiers) courant janvier de l'année N+1

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

23 **Convention de restauration du collège - Le Joncheray à Beaumont sur Sarthe, support de cuisine centrale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention à intervenir entre le collège Le Joncheray à Beaumont/Sarthe, support de cuisine centrale, et le collège René Cassin à Ballon, support de cuisine satellite.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

24 **Fonds Départemental des Services d'Hébergement**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir entre les collèges d'enseignement public qui en ont fait la demande une subvention de 49 697,61 € pour faire face à des dépenses de fonctionnement.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

25 **Participation du Département aux frais de transport des élèves des écoles primaires vers les piscines**

Il est proposé à la Commission permanente d'accorder les subventions au titre du transport des élèves des écoles primaires vers les piscines pour un montant de 31 057,00 €

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

26 **Convention d'affrètement entre le Département et le Mans Métropole concernant les transports scolaires et interurbains du Bocage Cénomans**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la Convention relative au le transfert des transports scolaires et interurbains organisés par le Département sur le bocage Cénomans vers Le Mans Métropole.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Infrastructures routières

27 **Conventions voirie départementale**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer une convention avec la commune de Sargé-lès-Le Mans pour l'entretien du giratoire des Maréchaux sur la RD 301, une convention avec la Ville du Mans et Le Mans Métropole concernant l'aménagement d'un cheminement piéton, opérations domaniales et entretien giratoire Germaine Brière RD 338.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

28 **Modification de la répartition du programme 2015 et programme 2017 d'opérations sécurité routière sur les routes départementales**

Il est proposé à la Commission permanente de valider la modification de la répartition du programme 2015 d'opérations de sécurité et de valider le programme 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

29 **Protocole transactionnel - Travaux sur la Commune de Sillé le Philippe**

Il est proposé à la Commission permanente de valider le protocole transactionnel envisagé pour mettre un terme au différend opposant la collectivité à la Commune de Sillé le Philippe et d'habiliter le Président à le signer

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

30 **Route départementale numéro 29 - Acquisition de terrain à un particulier
Commune de Tuffé Val de La Chéronne**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser l'acquisition d'un terrain à un particulier, dans le cadre de la RD n° 29 - Protection du Domaine Public routier et régularisation d'une acquisition en bordure de l'Huisne à Tuffé Val de La Chéronne et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif d'acquisition à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

31 **Aménagement du passage de "Vaux" sur la RD 91 à Yvré-l'Evêque**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la demande d'une enquête publique conjointe (enquête pour utilité publique et enquête parcellaire) nécessaire pour la procédure d'expropriation à venir pour l'acquisition de trois parcelles et la demande de défrichement conformément au Code Forestier après acquisition de l'intégralité des emprises et d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à ce dossier et à mener à bien la procédure d'expropriation à son terme ou convenir d'acquisitions à l'amiable le cas échéant.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

32 **Acquisition auprès de la commune de Rouillon**

Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser l'acquisition de plusieurs parcelles, d'une surface totale de 477 m² auprès de la commune de Rouillon, moyennant un prix global de 500 € et d'autoriser la mise en vente de parcelles départementales constituant un 1er îlot de 3 605 m², et un 2ème îlot de 3 059 m² avec une mise à prix de 30 € le m² et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

33 **Acquisition auprès de Sarthe Habitat rue Paul Courboulay au Mans**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser une emprise d'environ 72 m² de la parcelle section MN n° 5 auprès de Sarthe Habitat, moyennant l'Euro symbolique pour la mise en place d'une rampe d'accès et d'autoriser la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

34 **Acquisition d'une maison à Yvré l'Evêque**

Il est proposé à la Commission permanente d'acquérir une maison à des particuliers dans le cadre d'un emplacement réservé inscrit au PLU d'Yvré-l'Evêque en vue du doublement de la RD 314, au prix de 290 000 €, conformément à l'avis de France Domaine et d'habiliter le Président à signer l'acte d'acquisition à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Mme Dominique AUBIN, Maire d'Yvré l'Evêque ne prend part ni au débat ni au vote.

35 **Cession d'un terrain sur la commune de Montaillé**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser la cession d'un délaissé de terrain à des particuliers, dans le cadre de la déviation de Saint-Calais et d'habiliter la 1ère Vice-Présidente à signer l'acte administratif de cession à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 36 **Cession de l'ancien IUFM situé rue de Ballon Le Mans**
Il est proposé à la Commission permanente de décider du déclassement du domaine public départemental et classement dans le domaine privé départemental de l'ancien site de l'IUFM

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 37 **Vente de la maison située 1 route de Sablé au Mans**
Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser la vente d'une maison située 1 route de Sablé au Mans à des particuliers et d'habiliter le Président à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents afférents à ce dossier.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 38 **Mise en vente aux enchères de la maison située 21 rue des Cosmonautes au Mans**
Il est proposé à la Commission Permanente d'autoriser la mise en vente aux enchères en ligne, en l'état, d'une maison située 21 rue des Cosmonautes au Mans, avec une mise à prix à 65 000 € net vendeur, avec un prestataire WEBENCHERES pour un coût de prestation de 1 800 € TTC à la charge du Département quel que soit le prix de vente et d'habiliter le Président à signer l'acte à intervenir et tous documents y afférents.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

- 39 **Politique de l'eau**
Il est proposé à la Commission permanente :
-d'arrêter la programmation prévisionnelle pour l'assainissement en 2017, sous réserve que les dossiers soient déclarés complets, à un montant de 104 266 €
-de subventionner sur ce programme d'assainissement l'opération liée à la mise en séparatif du réseau d'assainissement avenue du Poirier Rouge, rue du Maine et place de la Mollière à la Chapelle d'Aligné pour un montant de 15 862 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

- 40 **Environnement**
Il est proposé à la Commission permanente de labelliser le site des Ajeux situé à La Ferté Bernard en Espace Naturel Sensible et d'habiliter le Président à signer la convention de partenariat avec la commune de La Ferté Bernard, pour la gestion de l'ENS des Ajeux, d'une durée de 3 ans.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

41 **Agriculture**

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser le Président à signer la convention 2017-2018 avec la Région des Pays de la Loire relative aux aides agricoles ; il est proposé d'accorder une subvention totale de 4000 € à 20 jeunes agriculteurs dans le cadre du Stage Préparatoire à l'Installation (SPI), une subvention de 4 950,84 € à l'EARL Bruneau dans le cadre de l'aide "transformation à la ferme" et de modifier le bénéficiaire de la subvention de 6 000 € précédemment accordée à l'EARL de la Camusière, pour tenir compte de la nouvelle dénomination de la structure.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

42 **Aménagement du Territoire - Cession d'actions du département - Convention avec le CAUE**

Il est proposé à la Commission permanente de :

- valider la cession par le Département, pour un montant de 100 €, d'actions du capital social de la Société Publique Locale Agence des Territoires de la Sarthe, au profit de la commune de Saint Biez en Belin
- valider la convention avec le CAUE pour l'année 2017 pour un montant garanti de 910 000 €

Accord de la Commission Permanente, avec 17 votes pour

Mmes Dominique AUBIN et Véronique RIVRON, membres du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement ne prennent part ni au débat ni au vote.

Commission Attractivité du Département : Culture, Sport, Tourisme, Enseignement supérieur

43 **Patrimoine**

Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder les subventions suivantes : 19 395 € à des particuliers au titre de la sauvegarde du patrimoine rural non protégé, 34 178 € à des communes au titre des édifices culturels non protégés, 83 403 € à des communes et particuliers au titre des monuments historiques, 7 404 € à des communes au titre des objets mobiliers, 12 350 € à des associations patrimoniales, d'annuler la subvention attribuée à la commune de Saint-Calais d'un montant de 13 374 € lors de la CP du 18/12/2015, et d'autoriser le Président à signer la convention de gestion du site archéologique d'Aubigné-Racan avec la commune d'Aubigné-Racan ainsi que les conventions de partenariat avec les photographes pour les besoins d'organisation de la saison photo 2017.

Accord de la Commission Permanente, avec 16 votes pour

MM. Christophe CHAUDUN, Maire de Connerré ; Christophe ROUILLON Vice-Président de Le Mans Métropole ; Mmes Dominique AUBIN, Véronique RIVRON et M. Christophe COUNIL, Conseillers communautaires ne prennent part ni au débat ni au vote.

44 **Actions culturelles**

Il est proposé à la Commission permanente d'attribuer les subventions suivantes :
- 5 950 € au titre de la sensibilisation ; 25 840 € au titre des festivals ; 18 855 € au titre des manifestations diverses.

Accord de la Commission Permanente, avec 15 votes pour et 7 abstentions.

45 **Aides aux sports**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir une somme globale de 94 001 € au titre des aides aux sports.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

46 **Actions Sportives Promotionnelles**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 21 300 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

47 **Sports Mécaniques**

Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 6 100 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

48 **Tourisme**

Il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 20 000 € à l'Association "Compagnie du Chemin de Fer de Semur en Vallon, ainsi qu'une subvention de 16 964 € à la commune de La Flèche pour son camping municipal.

Accord de la Commission Permanente, avec 21 votes pour

Mme Nadine GRELET-CERTENAIS, Adjointe au Maire de la Flèche ne prend part ni au débat ni au vote.

49 **Prêts d'honneur aux étudiants**

Il est proposé à la Commission permanente d'allouer un prêt d'honneur remboursable dans un délai de quatre ans à deux étudiantes originaires de la Sarthe représentant un engagement total de 3 500 €.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

Commission Finances, Ressources et Administration générale

- 50 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation
Le Mans, rue Claude Hilleret**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 50% d'un emprunt d'un montant de 184 259 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 16 logements locatifs collectifs situés rue Claude Hilleret au Mans.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 51 **Demande de garantie d'emprunt OGEC Psallette-Saint-Vincent Le Mans**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à hauteur de 80% à l'OGEC Psallette-Saint-Vincent situé au Mans pour un emprunt de 750 000 € à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne et destiné à financer des travaux de mise aux normes et d'accessibilité du collège.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 52 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation
Le Mans, "Les Terrasses du Villaret"**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 50%, pour un emprunt d'un montant global de 511 231 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs collectifs situés au Mans, "Les Terrasses du Villaret".
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 53 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation
Le Mans-"Les Jardins de Funay"**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 50% pour un emprunt d'un montant de 77 772 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 8 logements locatifs de la résidence "Les Jardins de Funay" situés rue Gustave Eiffel et boulevard Nicolas Cugnot au Mans.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 54 **Demande de garantie d'emprunt SA Mancelle d'Habitation
Le Mans - lotissement "La Maison Neuve"**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 50% pour un emprunt global de 618 497 € destiné à financer l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs individuels situés rue d'Inverness au Mans, lotissement "La Maison Neuve".
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**

- 55 **Demande de garantie d'emprunt Sa Mancelle d'Habitation Saint-Calais**
Il est proposé à la Commission Permanente d'accorder sa garantie à la SA Mancelle d'Habitation à hauteur de 80 % d'un emprunt d'un montant de 191 646 € destiné à financer les travaux de réhabilitation de 11 logements locatifs individuels situés à Saint-Calais "La Courtille".
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 56 **Convention de prestation de services entre le centre hospitalier du Mans et le Département de la Sarthe dans le cadre du concours de cadre socio-éducatif organisé sur l'année 2017**
Il est demandé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention autorisant le centre hospitalier du Mans à organiser, pour le compte du Département, le concours pour deux cadres socio-éducatif.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 57 **Partenariats Associatifs**
Il est proposé à la Commission permanente de répartir un crédit de 1 100 € aux différentes associations pour leur projet représentant un intérêt pour le Département et d'habiliter le Président du Conseil départemental à signer les conventions.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 58 **Associations diverses**
Attribution de subventions aux associations suivantes :
- association des maires, adjoints et présidents d'intercommunalité de la Sarthe : 22 000 €
- association départementale de protection civile : 2 000 €
- cinq associations d'Anciens combattants et missions extérieures (ARAC, FNACA, UDAC, ADIRP, FNAME) : 130 € chacune
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 59 **Convention de reprise de jours épargnes sur un CET d'un agent partant par voie de mutation externe**
Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention financière de transfert du compte épargne temps d'un agent dans le cadre de sa mutation externe au Conseil départemental de Mayenne.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**
- 60 **Effacement de dettes**
Il est proposé à la Commission Permanente de constater les créances éteintes pour une somme totale de 697,59 € pour la période de 2015 et 2016 conformément aux décisions du Tribunal d'instance du Mans.
- Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour**

61 **Convention relative aux modalités de transfert définitif à la Région des pays de la Loire des services ou parties de services départementaux en application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République**

Il est proposé à la Commission permanente d'habiliter le Président à signer la convention relative aux modalités de transfert définitif à la Région des pays de la Loire des services ou parties de services départementaux, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

62 **Développement économique**

Il est proposé à la Commission permanente d'acter l'achèvement du dossier d'aide à l'emploi de la société CARESPA au Mans suite à sa liquidation judiciaire.

Accord de la Commission Permanente, avec 22 votes pour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h20

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Dominique LE MENER

Affiché le :

Retiré le

Les délibérations afférentes à chacun des rapports peuvent être consultées au Secrétariat des Assemblées.